

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ MUSIQUE À GRAINES D'ARTISTES DE FONSORBES

Version SAISON 2013 – 2014

(provisoire début septembre 2013, en attente d'ouverture/fermeture de certains groupes)

L'association accueille tous les publics souhaitant acquérir le savoir-faire indispensable à une pratique musicale épanouie et propose donc une sensibilisation pour les plus petits, deux cursus de formation (cursus « général » et cursus « aménagé ») et un parcours libre.

Ce document présente ces différentes options, notre projet pédagogique et l'organisation de la prochaine rentrée du point de vue de la musique. Il ne se substitue ni au règlement intérieur, ni à la plaquette de tarifs, qui s'appliquent à l'ensemble des adhérents de Graines d'Artistes (et donc aux adhérents en musique).

Chapitre 1 - Projet pédagogique

1.1 Orientations pédagogiques

Ce projet a été préparé par le Conseil Pédagogique de Graines d'Artistes (composé du professeur responsable pédagogique et de 2 membres du bureau, le président et la trésorière-adjointe).

- **Pour l'épanouissement de chaque adhérent, l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes (GAF) souhaite proposer un enseignement musical de qualité qui :**
 - permette à chaque élève de découvrir la musique, d'acquérir les connaissances en conformité aux programmes de l'ADDA31, de développer le goût de l'effort et de la persévérance tout en respectant les capacités individuelles de chacun.
 - permette aussi d'offrir à chaque musicien la possibilité d'une pratique musicale collective à travers ses différentes formations
 - totalement à l'opposé d'une démarche flattant l'individualisme, il s'agit ainsi d'accueillir des publics d'origines diverses, aux choix stylistiques variés, aux démarches d'apprentissage complémentaires et aux projets multiples (de la recherche d'une initiation ou d'une pratique loisir à un objectif pré-professionnel).
- **Cette volonté guide notre organisation structurelle, reflet des objectifs suivants :**
 - apprendre à aimer écouter,
 - apprendre à être musicien dans des ensembles,
 - apprendre à se produire sur scène et à devenir autonome,

- découvrir tous les langages musicaux proposés, en participant à des projets transversaux avec les autres arts.

L'élève inscrit s'engage à participer à cette démarche, à se produire plusieurs fois par an et à fournir le travail personnel nécessaire à sa progression et à la bonne marche des ensembles. Enfin, il est vivement encouragé à assister en tant que spectateur à toute manifestation artistique de la GAF.

• **Des activités musicales ou para-musicales enrichissantes :**

- permettre à chaque membre qui le souhaite de s'épanouir au sein d'un orchestre ou d'un ensemble
- développer la créativité en favorisant la réalisation de spectacles musicaux ou de spectacles communs avec d'autres disciplines (danse, théâtre, peinture)
- offrir une ouverture par l'organisation de sorties (concerts), encouragements à la participation des élèves à des ensembles ou concours départementaux ou nationaux)

• **Une éducation à la citoyenneté et à la vie associative:**

- Apprendre la tolérance, la politesse, le sens de l'effort, à écouter les autres, la vie en groupe dans un respect mutuel, à participer à la vie de l'association, à partager ses connaissances et ses compétences
- Mettre en valeur chaque élève, le rendre acteur au sein de son association

• **L'engagement de toute une équipe :**

Une équipe pédagogique composée actuellement de 12 bénévoles et de 14 professeurs de musique s'engage tout au long des activités et de l'année à veiller au bien-être de chaque élève et à son épanouissement personnel.

• **Une association enseignant la Musique : pour qui, pour quoi faire ?**

Notre rôle est de former, assister et soutenir les actuels et futurs musiciens amateurs quel que soit leur niveau. Nous ne sommes pas des animateurs et l'association n'est pas un lieu où l'on « consomme » *des activités*. Essayer n'est pas faire : les enfants et familles « *zappeurs* » se trompent d'adresse. Nous tâchons de réaliser ce devoir qui est celui de tout enseignant : transmettre un savoir, une culture.

L'association accueille tous les publics souhaitant acquérir le savoir-faire indispensable à une pratique musicale épanouie.

• **Ouverture sur la commune, ouverture à d'autres partenaires musicaux, ouverture à d'autres disciplines culturelles**

Nous incitons nos élèves à participer à la vie culturelle de la commune : concerts trimestriels à la médiathèque de Fonsorbes; animation des vernissages des expositions automne-hiver et printemps-été des Peintres Amateurs de Fonsorbes; animation de la fête de la musique; portes-

ouvertes dans tous les cours la semaine précédent les vacances de Noël.

Nous organisons des masterclass (flûte en 2009, guitare en 2011, percussions en 2012) et prévoyons de continuer à en organiser aussi pour d'autres instruments pour permettre à nos élèves de rencontrer d'autres professeurs et d'autres élèves.

Enfin, grâce aux autres disciplines enseignées à l'association (danse classique, moderne/jazz, hip-hop et théâtre), nous offrons à nos élèves une ouverture sur d'autres horizons culturels : mime (théâtre et musique), gala de danse (danseuses accompagnées par des élèves ou groupes musicaux, autant que possible à chaque gala ces dernières années), grand spectacle genre comédie musicale pour les 50 ans de l'association (mai 2008), participation au projet flûte-tubadance (mai 2011), participation aux événements marquant les 25 ans de l'UDEMMD à la Halle aux Grains, concert annuel de nos professeurs avec récitant (professeur de théâtre) et danse (3 professeurs de danse).

1.2 Pour les plus petits

A partir de 4 ans, un enfant peut se sensibiliser à la musique. C'est la phase de découverte du monde sonore :

- éveil 1 pour les enfants de 4 ans ou en Moyenne Section Maternelle : initiation vocale, écoute musicale, expérimentations instrumentales et rythmiques ($\frac{3}{4}$ heure hebdomadaire)
- éveil 2 pour les enfants de 5 ans ou en Grande Section Maternelle : exploration rythmique et vocale, expérimentations instrumentales, développement de la créativité ($\frac{3}{4}$ heure hebdomadaire).

La pratique instrumentale peut généralement commencer dès l'âge de 6 ans (se renseigner au préalable car certains instruments exigent des aptitudes particulières liées à la morphologie, ce qui peut différer le début de l'apprentissage).

Aux enfants d'âge primaire (à partir de 6 ans) qui n'ont pas fait de choix instrumental ou qui n'ont pas l'aptitude à débiter l'instrument de leur choix, il est proposé :

- atelier de rythmes (1 heure hebdomadaire, cours ouvert selon la demande)
- chorale (1 heure hebdomadaire)

Des interventions en milieu scolaire peuvent aussi être effectuées par des musiciens de la GAF, ces interventions sont généralement liées aux demandes des professeurs des écoles et à leur projet de classe.

1.3 Cursus « général »

Le cursus «général» est structuré en deux cycles de niveau progressif pouvant être réalisés entre 4 à 6 ans par cycle en fonction de l'évolution de l'élève et d'un accueil en perfectionnement post-cycle 2 (instrument seulement).

Ce cursus s'adresse à tous ceux qui souhaitent suivre un enseignement musical complet. La richesse de l'enseignement apporté est la garantie d'une formation de base complète et solide. Deux à trois cours sont suivis chaque semaine, pouvant générer des productions publiques régulières. Ce cursus s'adresse donc à ceux qui souhaitent avoir une pratique musicale soutenue.

Chaque cycle peut être une étape au cours d'études prolongées ou un aboutissement.

- 1er cycle :
 - 1 heure hebdomadaire de cours collectif de formation musicale (anciennement

« solfège » mais avec des méthodes d'apprentissage modernes afin de ne pas en faire une activité rébarbative !...) : ces cours sont organisés pour les niveaux FM1 à FM3, quel que soit l'instrument pratiqué, ainsi qu'au niveau « fin de cycle » permettant de préparer les élèves volontaires au brevet 1er cycle. Des examens en fin d'année permettent de valider le passage au niveau suivant ou le maintien au même niveau. Le cours de formation musicale est obligatoire jusqu'en fin de 1er cycle.

- le cours individuel d'instrument (20 minutes pour les débutants et 30 minutes pour les élèves à partir du niveau de formation musicale FM2). Le professeur évalue chaque année l'évolution de l'élève dans le cycle. Il n'y a pas d'obligation de cohérence de niveau entre le niveau instrumental et le niveau en formation musicale.
- Chaque élève a l'obligation de se présenter à une audition dans l'année.
- Il est demandé aux professeurs de présenter des élèves lors des manifestations GAF sur la commune (samedis musicaux à la médiathèque, vernissage des expositions de peinture, fête de la musique, spectacles internes à l'association, etc ...).
- Il est fortement conseillé et recommandé de suivre en plus la chorale ou un cours de musique d'ensemble chaque fois qu'il existe un ensemble susceptible d'accueillir l'élève (ces options sont gratuites pour les élèves en cursus général).

• 2nd cycle :

- Un cours facultatif de formation musicale de 1 heure 30 est proposé aux élèves désirant poursuivre la formation jusqu'en fin de cycle 2 pour présenter le brevet départemental de fin de 2nd cycle : niveau préparatoire 2 à élémentaire 2
- Un cours individuel d'instrument de 30 minutes. Pour les élèves préparant un concours de 2nd cycle ou le brevet départemental de 2nd cycle, les professeurs pourront émettre la demande, en fonction de l'assiduité et du travail personnel de l'élève, d'augmenter la durée du cours à 40 minutes hebdomadaires. La décision appartiendra au Conseil Pédagogique après étude de la demande et sera révocable à tout moment.
- Chaque élève a l'obligation de se présenter à une audition dans l'année et de participer à au moins une manifestation GAF sur la commune (samedis musicaux à la médiathèque, vernissage des expositions de peinture, fête de la musique, spectacles internes à l'association etc ...).
- La pratique collective (classe d'orchestre, ensembles, etc ...) est obligatoire en 2nd cycle chaque fois qu'il existe un ensemble susceptible d'accueillir l'élève (inscription gratuite). Les pianistes pourront être sollicités comme « accompagnateurs » d'autres instruments.

Lors des inscriptions pour les cours individuels, priorité sera donnée aux élèves s'inscrivant pour un parcours complet (avec formation musicale et ensemble/orchestre).

• **Brevet départemental, concours**

- Une évaluation de fin de cycle (pour le 1er et le 2nd cycle) est organisée au niveau départemental par l'ADDA31. Notre association, adhérente de L'Union Départementale des Ecoles de Musique et de Danse, peut inscrire au brevet départemental, sur proposition de leurs professeurs, les élèves qui le souhaitent et qui ont atteint le niveau de fin de cycle, en instrument et/ou en formation musicale. Les épreuves instrumentales et formation musicale sont indépendantes et donnent droit, lorsqu'elles

sont réussies, à un certificat d'aptitude. Il faut un certificat instrumental et un certificat en formation musicale pour obtenir le brevet départemental (ces certificats n'ont pas d'obligation à être obtenus la même année).

- Notre association peut aussi inscrire les élèves volontaires, sur proposition de leur professeurs, à des concours nationaux (Le Parnasse, UFAM, etc ...).
- Une participation forfaitaire est demandée aux familles mais les frais d'inscription et les achats de partitions nécessaires aux examens et concours (1 exemplaire qui restera à la GAF après l'examen/concours), la rémunération des professeurs (cours supplémentaires) ou des accompagnateurs (dans la limite de l'équivalent de 3 cours) sont pris en charge par la GAF. Si d'autres cours ou répétitions avec l'accompagnateur sont nécessaires, une participation supplémentaire sera demandée aux familles (après accord du Conseil Pédagogique et des professeurs et familles concernés). Les déplacements lors des épreuves sont à la charge de l'élève et de sa famille.

- Post-cycle 2

- Des cours individuels d'instrument de 50 minutes hebdomadaires sont proposés aux élèves du cursus général ayant dépassé le 2ème cycle (*certificat de fin de 2ème cycle délivré par l'UDEMD*).
- La pratique collective (classe d'orchestre, ensembles, etc ...) est obligatoire chaque fois qu'il existe un ensemble susceptible d'accueillir l'élève (inscription gratuite). Les pianistes seront sollicités comme « accompagnateurs » d'autres instruments.

1.4 Cursus « aménagé »

Ce cursus est fortement conseillé pour les adolescents (+ de 15/16 ans) et adultes d'un niveau de moins de 2 ans de formation musicale.

- Un cours de formation musicale adapté et accéléré permet aux grands débutants d'acquérir la nécessaire formation de base le plus rapidement possible (1 heure hebdomadaire pour les niveaux A1 débutants et A2 non-débutants, cours ouverts selon besoin). Il consiste à acquérir les fondamentaux minimum du cycle en un minimum de temps, il est réservé aux élèves démarrant la musique tardivement et adapté à leur âge. A l'issue de ces deux niveaux, l'élève qui souhaite poursuivre une formation musicale peut, sous réserve de places disponibles et après accord du professeur concerné, assister au cours de formation musicale correspondant à son niveau dans le cursus « général ».
- Un cours individuel de 30 minutes (que l'élève suive un cours de formation musicale ou non).
- Les adolescents et adultes sont invités à rejoindre les divers ensembles musicaux (option gratuite).

1.5 Parcours libre

Ce parcours est destiné :

- aux élèves ayant terminé le cursus général ou le cursus aménagé,
- aux musiciens amateurs adultes,
- aux pratiquants inscrits uniquement
 - aux chorales (enfants ou adultes),
 - aux ateliers de djembés et flûtes de pan

Il leur permet d'organiser leurs études musicales en fonction du temps et de l'énergie dont ils disposent. Ils peuvent s'inscrire indépendamment (chaque inscription donnant lieu à une cotisation spécifique) :

- à la chorale adultes (2 heures) ou enfants (1 heure) en dehors de tout cursus,
- à un cours individuel d'instrument (30 minutes hebdomadaires),
- aux divers ensembles instrumentaux, orchestres, groupe (1 à 2 heures)

1.6 Cours d'instrument collectifs »

A la rentrée 2010/2011, des cours collectifs de guitare ont été proposés : ces cours regroupaient de 3 à 5 élèves d'un même niveau.

Le bilan établi en juin 2011 a conduit à poursuivre cette forme de cours mais en limitant le nombre d'élèves à 3 par groupe : 7 groupes ont ainsi été ouverts en 2012/2013 (de débutant à confirmé, en guitare sèche ou électrique, adolescents ou adultes).

Une expérimentation a été menée en 2011/2012 avec des cours collectifs de flûte traversière. Les élèves et les parents concernés y ont peu adhéré et ces cours collectifs n'ont pas été reconduits en 2012/2013.

Ces cours d'instruments collectifs sont bien un lieu d'apprentissage de l'instrument (et ne sont pas à confondre avec les ateliers de pratique d'ensemble de guitare, auxquels ils ne se substituent pas). Ils peuvent intéresser plus spécialement les débutants ou les élèves après quelques années de pratique, remotivés par ces cours collectifs, ou encore les élèves n'ayant pu obtenir une place en cours individuel classique.

1.7 La charte des musiciens

Une charte des musiciens est proposée à la signature des participants aux cours collectifs (jointe en annexe). Elle précise, pour que cette pratique se passe dans les meilleures conditions pour tous et donne des résultats satisfaisants, un engagement sur l'assiduité aux cours, le travail personnel, le comportement dans le groupe et la participation aux spectacles de l'association.

Cette charte complète, pour les musiciens dans leur pratique de groupe, les dispositions générales du règlement intérieur qui s'impose à tous les adhérents.

Chapitre 2 - MODALITES PRATIQUES

2.1 Inscriptions :

- **Ordre de priorité** : anciens élèves en cursus général (avec priorité aux élèves participant aussi aux pratiques collectives), anciens élèves en cursus aménagé (avec priorité aux élèves participant aussi aux pratiques collectives) ou parcours libre, puis nouveaux élèves en cursus général (avec priorité aux élèves participant aussi aux pratiques collectives), puis nouveaux élèves en cursus

aménagé (avec priorité aux élèves participant aussi aux pratiques collectives) ou parcours libre. Si la pratique de 2 instruments est demandée, la priorité ne s'exerce que pour le 1er instrument choisi.

- **Ouverture des inscriptions** : A compter début juin pour les anciens élèves, fin juin pour les nouveaux.
- **Clôture des inscriptions**: à la reprise des cours début septembre (possibilité d'inscription en cours d'année pour les nouveaux arrivants sous réserve de places disponibles – cours individuels - et de possibilité d'intégrer le groupe – cours collectifs).

Anciens élèves : A compter du 1er juillet, les places des anciens ne seront plus prioritaires et seront traitées en fonction des places restantes à l'arrivée de leur dossier d'inscription complet.

2.2 Calendrier des cours

Les cours ont lieu du premier lundi de septembre à fin juin, en période scolaire. Attention : les cours peuvent être assurés normalement certains jours pendant les vacances scolaires et peuvent être aménagés les journées de spectacles, auditions, fête de la musique.

Un calendrier des cours est publié à chaque rentrée et diffusé aux élèves (affichage dans les salles de cours, au secrétariat, sur le site internet de l'association).

2.3 Rappels à propos de l'inscription dans notre association

L'inscription à l'association suppose l'acceptation des règlements et usages pédagogiques de l'association.

Il est souhaitable que les parents se tiennent régulièrement informés de la vie de l'enfant dans l'association (affichage, lettres d'information, site internet, cahier de liaison, etc...), qu'ils l'épaulent dans son travail personnel à la maison, qu'ils participent à l'accroissement de sa culture musicale en faisant acte de découverte et d'écoute avec lui (concert de musique vivante, écoute de disques etc...), qu'ils veillent à **son assiduité et sa ponctualité** aux cours.

L'inscription est pour l'année scolaire entière, le paiement des cotisations pouvant néanmoins être fractionné par trimestre ou sur 9 mois avec un minimum de 30 €.

Les tarifs sont votés en conseil d'administration fin mai chaque année et disponibles avant les inscriptions (secrétariat, site internet).

2.4 Renseignements et permanences :

Les membres du Conseil d'Administration, le professeur Responsable Pédagogique, les professeurs peuvent vous rencontrer sur rendez-vous pris au 05-61-91-20-11 ou par courrier : Graines d'Artistes de Fonsorbes, Mairie de Fonsorbes, 31470 FONSORBES ou secretariat@graines-artistes-fonsorbes.fr .

Le secrétariat est ouvert en période de cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 18h à 20h et le mercredi de 12h à 19h. Des permanences ont également lieu pendant les vacances de Toussaint, février et Pâques ainsi que jusqu'à la mi-juillet et à compter de la mi-août.

Chapitre 3 - Enseignements proposés en 2013/2014

3.1 Pour les plus petits :

- éveil 1 : moyenne section de maternelle (4 ans) : jeudi
- éveil 2 : grande section de maternelle (5 ans) : vendredi
- atelier de rythmes : CP (6 ans) : non ouvert cette saison

3.2 Cours instrumentaux (20 ou 30 minutes selon le niveau, 40 ou 50 minutes pour cas exceptionnels) :

- Flûte à bec : mercredi
- Flûte de Pan : mercredi à vendredi
- Flûte traversière : mercredi
- Guitare classique : lundi à vendredi
- Guitare électrique : lundi à vendredi
- Guitare basse : lundi à vendredi
- Mandoline : mercredi à vendredi
- Piano : lundi à vendredi
- Violon : mercredi
- Saxophone : mercredi à vendredi
- Clarinette : mercredi à vendredi
- Trompette : lundi
- Batterie : lundi à mercredi
- Accordéon : mardi

3.3 Formation musicale :

- **A partir de 6 ans (ou entrée au CP) : cours collectifs de 1h hebdomadaire suivant les niveaux).**
- **Le cours de formation musicale ado/adultes** consiste à acquérir les fondamentaux minimum des cycles généraux en un minimum de temps (pas ouvert en 2012/2013, compte-tenu du nombre très faible de demandes).

HORAIRES* DES COURS DE FORMATION MUSICALE (rentrée 2012/2013)

Niveaux / Nom	Cours
Initiation (débutants, non-lecteurs)	mardi
Cycle I 1er niveau : FM 1	Lundi, mercredi, jeudi
Cycle I 2ème niveau: FM2	Lundi, mercredi, jeudi

Niveaux / Nom	Cours
Cycle I 3ème niveau: FM3	Lundi, mercredi, jeudi
Cycle I fin cycle ; préparation UDEM	jeudi
Cycle aménagé	
Niveau 1 (ados/adultes) : Grands et débutants	lundi
Niveau 2 (ados/adultes non débutants)	Non ouvert en 2012/2013

***Horaires exacts des groupes à préciser à la rentrée**

3.4 Les cours de musique d'ensemble

Cours ouverts à tous, élèves ou pas dans les classes de l'école, ils demandent en général d'avoir au moins un niveau équivalent à deux/trois ans d'apprentissage instrumental, les professeurs concernés ont la liberté de refuser l'accueil d'élèves ne disposant pas de suffisamment d'autonomie. Ces cours permettent l'épanouissement et l'enrichissement des élèves et sont essentiels à la préparation des élèves à leur future autonomie comme musiciens amateurs.

- Ensemble de flûtes à bec (avec prêt de flûte ténor, baroque) : mercredi
- Ensemble de flûtes traversières 1er cycle : mardi
- Ensemble de flûtes traversières 2nd cycle et plus : non ouvert en 2013/2014
- Ensemble de violons : non ouvert en 2012/2014
- Ensemble de saxophones – clarinettes – trompettes : jeudi
- Ensemble de guitares acoustiques : mercredi
- Ensemble « Musiques du Monde » (possibilité prêt de piccolo) : mercredi
- Atelier de flûtes de Pan et percussions (bombo) : jeudi
- Atelier de djembé : vendredi (3 groupes selon niveau)
- Groupe ados rock : jeudi
- Orchestre acoustique : mardi
- Orchestre Jazz ados : mardi
- Orchestre Jazz adultes : mardi
- Accompagnements d'autres instruments par les élèves en piano : mercredi après-midi

Ensemble sans professeur

- Ensemble « Jazz » : lundi

3.5 Les chorales

En dehors de tout cursus et de toute obligation de suivre des cours de formation musicale (le chef de chœur peut refuser une inscription pour ne pas trop déséquilibrer les pupitres) :

- 1 heure hebdomadaire pour les enfants le mercredi à 17h30
- le mardi soir à 20h30 pour les adultes : environ 2 heures hebdomadaires + répétitions et concerts réguliers en sus.

3.6 Autres

D'autres formations ou stages peuvent être organisés ou proposés en cours d'année, notamment un cours de préparation à l'épreuve optionnelle de musique du baccalauréat (faire la demande auprès du bureau de l'association).

